

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION

SITE DE FLAMANVILLE

CLI DE FLAMANVILLE 23/09/2020

CONTRÔLE DE LA CENTRALE DE FLAMANVILLE (1/2)

APPRECIATION GENERALE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Flamanville dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et de la protection de l'environnement se sont dégradées en 2019 et sont en retrait par rapport aux autres centrales nucléaires d'EDF.

SURVEILLANCE RENFORCEE

En 2019, l'ASN a décidé de placer sous surveillance renforcée la centrale nucléaire de Flamanville, à la suite des difficultés rencontrées par EDF sur cette centrale depuis mi-2018. À la suite de la convocation du directeur de la centrale, EDF a transmis à l'ASN un plan d'action visant à renforcer la maîtrise et le contrôle des activités d'exploitation. L'ASN effectuera un suivi particulier de ce plan d'action et renforcera son contrôle en 2020.

CONTRÔLE DE LA CENTRALE DE FLAMANVILLE (2/2)

VISITE DECENNALE – REACTEUR 2

La préparation et le suivi des travaux et des opérations de maintenance doivent être améliorés. Un nombre important d'erreurs de maintenance sur des équipements importants pour la sûreté a été constaté. De plus, l'ASN estime que l'exploitant n'a pas suffisamment pris en compte le retour d'expérience de l'arrêt pour la visite décennale du réacteur 1.

EXPLOITATION ET CONDUITE DES REACTEURS

Les performances du site devront être améliorées, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'état et de la conformité des installations. L'exploitant doit veiller à la bonne appropriation des exigences du référentiel par l'ensemble des agents et améliorer la détection des écarts sur le terrain.

RADIOPROTECTION

Les performances de la centrale nucléaire sont insuffisantes. L'ASN a plusieurs fois constaté en inspection des conditions d'intervention inappropriées pour des intervenants. L'exploitant a également déclaré de nombreux événements significatifs pour la radioprotection en 2019, dont plusieurs cas de contamination internes ou externes. Ces événements confirment le manque de maîtrise des fondamentaux de radioprotection du site et le manque de culture des intervenants à ce sujet.

RAPPEL

La centrale nucléaire de Flamanville est exploitée par EDF dans le département de la Manche, sur la commune de Flamanville à 25 kms au sud-ouest de Cherbourg. Elle est constituée de deux réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 1 300 Mwe chacun, mis en service en 1985 et 1986. Le réacteur 1 constitue l'INB 108, le réacteur 2 l'INB 109.

CONTRÔLE DU CHANTIER EPR DE FLAMANVILLE

ESSAIS DE DEMARRAGE

L'ASN souligne la **mobilisation de moyens et l'amélioration sensible de l'organisation d'EDF** pour les essais de démarrage. Des améliorations sont attendues quant à l'exploitation du retour d'expérience accumulé et la mise en œuvre des modifications de contrôle-commande.

REVUE DE LA QUALITE DES MATERIELS

EDF doit compléter notablement son programme de contrôles complémentaires de la qualité des matériels, notamment en ce qui concerne les matériels autres que les équipements sous pression. **Une plus grande rigueur est attendue.**

EQUIPEMENTS ET STRUCTURES PRESENTS SUR LE CHANTIER

EDF devra veiller à l'application d'une stratégie de conservation, de maintenance et d'essai des équipements et des structures présents sur le chantier jusqu'à la mise en service du réacteur.

RAPPEL

Après délivrance du décret d'autorisation de création n° 2007-534 du 10 avril 2007 et du permis de construire, le réacteur EPR de Flamanville 3 est en construction depuis septembre 2007.

APPRECIATION GENERALE

L'ASN considère que le manque de rigueur constaté dans la réalisation et la surveillance de certaines opérations de soudage doit conduire EDF à étendre l'ampleur des vérifications à réaliser pour justifier du bon état de l'installation. Au-delà de ces vérifications, l'ASN estime que l'organisation mise en place pour la préparation de l'exploitation du réacteur EPR de Flamanville est globalement satisfaisante.

